

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 septembre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-09-834 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 septembre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 11.2 Bail / Boutique de sport / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Adjudication de contrat

Et en y retirant le point suivant :

- 5.3 Toponymie / Modification / Nom de rue / Avenue Tessier

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal

- 2.1 Séance ordinaire du 11 août 2014 et séance extraordinaire du 26 août 2014

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.4 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice 2014 / Achat de billets
- 4.7 Condoléances / Décès / M. André Chartrand
- 4.8 Osmose – Communauté de jeunes leaders / Commandite et aide financière

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Toponymie / Modifications / Noms et adresses / Rue Sunset et cercle Crescent
- 5.2 Toponymie / Modifications / Noms et adresses / Rues Gareau et Duluth
- 5.4 Toponymie / Modifications / Adresses / Rue Louise-Josephite
- 5.5 Toponymie / Désignation / Espace vert Pie-XII / Lot 3 701 130
- 5.8 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1668-01 / Prolongement de la rue Maurice-Richard

- 5.9 Mandat de représentation / Cour du Québec - Division des petites créances
- 5.10 Demande d'acquisition / Lot de grève remblayé contigu aux lots 1 545 985 et 1 546 684 / Parc de l'Île Bray et Île Bray
- 5.11 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2013 et antérieures / Mandat au notaire
- 5.12 Intervention / Servitude de passage / Allée d'accès à l'aire de stationnement / 2440, rue Henry-Ford / Autorisation de signature
- 5.13 Expropriation / Lots projetés 5 412 297 et 5 412 299 / Prolongement de la rue Maurice- Richard

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 juillet 2014
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1691 / Honoraires professionnels / Surveillance / Services municipaux, structure de chaussée, pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Prolongement de l'égout pluvial et conduits électriques / Réaménagement de l'intersection et d'une portion du boulevard de la Gare / Approbation du MAMOT
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1668-01 / Modification de l'objet / Retrait de la surveillance et des travaux / Diminution du montant de l'emprunt / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Approbation du MAMOT

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge
- 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche / Inspecteur à la réglementation
- 7.3 Service des travaux publics / Confirmations de poste / Journaliers réguliers saisonniers
- 7.4 Direction générale / Embauche temporaire / Adjointe à la direction générale et à la mairie

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Convention / Ministère de la Culture et des Communications / Programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 / Autorisation de signature

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.2 Bail / Boutique de sport / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Adjudication de contrat

12. Protection publique

- 12.1 Société canadienne de la Croix-Rouge / Entente / Service aux sinistrés / Entérinement de la signature

13. Travaux publics

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

15. Services techniques

- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-15 / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation sans tranchée
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoir, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-25 / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 août 2014
- 16.2 Dérogation mineure / 122, rue Jacques-Plante / Piscine creusée / Ligne de propriété latérale / Lot 3 967 329 / Zone H1-413 / CCU n° 14-08-130
- 16.3 PIIA / 3-5, rue Saint-Michel / Modification / Architecture / Bâtiment principal et garage détaché / Lot 1 675 450 / Zone C2-256 / CCU n° 14-08-131
- 16.4 PIIA / 19, rue Saint-Louis / Rénovation extérieure / Remplacement du parement / Ajout de lucarnes / Lot 1 675 471 / Zone H2-252 / CCU n° 14-08-132
- 16.5 Dérogation mineure / 22400, chemin Dumberry / Marge avant / Lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 14-08-133

17. Environnement

- 17.1 Programme de subvention pour le retrait ou le remplacement de vieux appareils de chauffage à bois

18. Réglementation

- 18.1 Adoption avec changement / Règlement n° 1275-215 / Matériaux de revêtement des constructions / Zones H1-675 et H1-676 / Secteur des rues Chopin, Lully et Ravel
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-216 / Terrasses extérieures / Zone H5-516 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Lefebvre
- 18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-213 / Division de la zone H1-622 / Agrandissement de la zone P1-656 / Intégration de la nouvelle zone H1-680 / Travaux de déblai et remblai / Clôture / Herbacés / Secteur de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1692 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1565-06 / Règlement relatif à la circulation / Interdiction de circulation à bicyclette dans certains tunnels
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1693 / Protocole d'entente / Services municipaux / Remplacement d'un ponceau / Projet d'élargissement du chemin Dumberry - phases 1 et 2
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1694 / Remplacement / Règlement relatif au stationnement n° 1564 (RMH 330)
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1678-01 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Place 20-30-40 – phase 11B / Modification de l'annexe A
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1678-01 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Place 20-30-40 – phase 11B / Modification de l'annexe A

18.10 Adoption / Règlement n° 1480-11 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

18.11 Avis de motion / Règlement n° 1695 / Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-09-835 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 et celui de la séance extraordinaire du 26 août 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

14-09-836 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-09-837 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa levée de fonds nécessaire à la poursuite dynamique de ses missions et activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 35 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée-bénéfice organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 26 septembre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-838 Condoléances / Décès / M. André Chartrand

CONSIDÉRANT le décès de M. André Chartrand survenu le 16 août 2014;

CONSIDÉRANT que M. Chartrand a été à l'emploi de la Ville de Dorion durant une période de 30 ans, d'abord comme greffier, puis comme directeur général, et ce, jusqu'en octobre 1994;

CONSIDÉRANT la contribution importante de M. Chartrand au moment du regroupement des villes de Vaudreuil et Dorion en 1994;

CONSIDÉRANT qu'une voie de circulation sur le territoire de la Ville porte déjà le nom de M. Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal reconnaisse l'importance de la contribution de M. Chartrand et exprime à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances;

QUE, conformément aux vœux du défunt, un don de 500 \$ soit fait à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-839 Osmose – Communauté de jeunes leaders / Commandite et aide financière

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Osmose – Communauté de jeunes leaders s'est donné comme mission de favoriser le réseautage des jeunes décideurs d'aujourd'hui et de demain de la région tout en les initiant aux activités de philanthropie aux bénéfices des organismes de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser la mobilisation de la relève entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT la demande de commandite et d'aide financière et logistique présentée par cet organisme afin de l'aider dans la préparation d'un important événement de réseautage ayant pour nom « Bal Osmose » qui se tiendra à Vaudreuil-Dorion le 20 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la visibilité apportée à la Ville par la tenue de cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à Osmose – Communauté de jeunes leaders une aide financière de 7 500 \$ pour assurer le bon succès du Bal Osmose;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-51-951	(Quote-part MRC act. culturelles)	6 000 \$
À :	02-110-00-970	(Aide financière)	6 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-840 Toponymie / Modifications / Noms et adresses / Rue Sunset et cercle Crescent

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 23 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le Service de sécurité incendie appuie favorablement la modification de certaines adresses sur la rue Sunset et le cercle Crescent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot(s)	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 830 429	5333-98-6713	1, rue Sunset	15, cercle Crescent
1 830 457	5433-17-0879	23, rue Sunset	3, cercle Crescent
1 830 459	5433-08-7012	25, rue Sunset	5, cercle Crescent
1 830 430	5433-08-1430	29, rue Sunset	9, cercle Crescent
1 830 468	5433-27-1172	50, rue Sunset	2, cercle Crescent
1 830 470	5433-18-8612	56, rue Sunset	4, cercle Crescent
1 830 460	5433-08-7883	64, rue Sunset	8, cercle Crescent
1 830 434	5433-09-2001	66, rue Sunset	10, cercle Crescent
1 830 420 1 830 431	5333-99-4629	68, rue Sunset	12, cercle Crescent
3 637 919	5333-88-9080	70, rue Sunset	14, cercle Crescent
1 830 408	5333-88-5729	74, rue Sunset	16, cercle Crescent
1 830 414	5333-96-2032	78, cercle Crescent	58, cercle Crescent
1 830 413	5333-96-0787	82, cercle Crescent	60, cercle Crescent
1 830 432	5333-99-8809	rue Sunset	cercle Crescent

QUE ces modifications prennent effet le 15 octobre 2014;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service des travaux publics, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« **ADOPTÉE** »

14-09-841 Toponymie / Modifications / Noms et adresses / Rues Gareau et Duluth

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 23 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le Service de sécurité incendie appuie favorablement la modification du nom des rues Gareau et Duluth par celui de « rue Séguin » pour la voie publique sise sur les lots 1 834 353, 1 829 941 et 1 829 942;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lots	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 829 950	4934-49-2224	6000, rue Gareau	5192, rue Séguin
1 829 938	4934-39-7056	6004, rue Gareau	5196, rue Séguin
1 829 940	4934-39-1285	6008, rue Gareau	5200, rue Séguin
4 529 960	4935-30-0437	5204, rue Duluth	5204, rue Séguin
4 529 958	4935-30-2488	5208, rue Duluth	5208, rue Séguin
1 829 943	4935-21-7625	5212, rue Duluth	5212, rue Séguin
1 829 953	4935-41-0706	5213, rue Duluth	5213, rue Séguin
1 829 952	4935-31-9142	5217, rue Duluth	5217, rue Séguin
1 829 946	4935-31-4359	5221, rue Duluth	5221, rue Séguin
1 830 035	4935-31-0176	5225, rue Duluth	5225, rue Séguin
1 830 020	4935-21-5993	5229, rue Duluth	5229, rue Séguin
1 830 018	4935-22-1810	5233, rue Duluth	5233, rue Séguin
1 829 931	4935-21-1051	5234, rue Duluth	5234, rue Séguin
1 830 012	4935-11-6369	5236, rue Duluth	5236, rue Séguin
1 834 353	4935-21-2972	rue Duluth	rue Séguin
1 829 941	4934-39-3699	rue Gareau	rue Séguin
1 829 942	4935-30-7226	rue Gareau	rue Séguin

QUE ces modifications prennent effet le 15 octobre 2014;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service des travaux publics, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« **ADOPTÉE** »

14-09-842 Toponymie / Modifications / Adresses / Rue Louise-Josephite

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 23 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le Service de sécurité incendie appuie favorablement la modification de certaines adresses sur la rue Louise-Josephite;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 675 429	6329-51-9015	9, rue Louise-Josephite	17, rue Louise-Josephite
1 675 422	6329-51-7828	11, rue Louise-Josephite	19, rue Louise-Josephite

QUE ces modifications prennent effet le 15 octobre 2014;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-843 Toponymie / Désignation / Espace vert Pie-XII / Lot 3 701 130

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 23 juillet 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville le nom « espace vert Pie-XII » afin de désigner l'espace vert situé sur le lot 3 701 130.

« ADOPTÉE »

14-09-844 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1668-01 / Prolongement de la rue Maurice-Richard

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 14 juillet 2014, le Règlement n° 1668-01 intitulé :

« Règlement modifiant l'objet, le montant de la dépense et de l'emprunt et le terme de l'emprunt du Règlement n° 1668 en y retirant la surveillance des travaux ainsi que les travaux de construction et en y autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 242 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534), réduisant la dépense et l'emprunt à un montant de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$), et réduisant le terme de l'emprunt à cinq (5) ans »;

CONSIDÉRANT qu'une omission s'est produite au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 19 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1668-01 donné par le greffier le 19 août 2014.

« ADOPTÉE »

14-09-845 Mandat de représentation / Cour du Québec - Division des petites créances

CONSIDÉRANT la résolution 12-02-148;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne additionnelle pour agir à titre de représentante de la Ville dans toutes causes relevant de la Cour du Québec - Division des petites créances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Mélissa Côté, greffière adjointe, soit également désignée pour agir à titre de représentante autorisée de la Ville dans le cadre de tout recours intenté devant la Cour du Québec - Division des petites créances.

« ADOPTÉE »

14-09-846 Demande d'acquisition / Lot de grève remblayé contigu aux lots 1 545 985 et 1 546 684 / Parc de l'Île Bray et Île Bray

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est l'unique propriétaire riveraine des lots 1 545 985 et 1 546 684 constituant respectivement le parc de l'Île Bray et l'Île Bray;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la Ville soit propriétaire du lot de grève remblayé et contigu aux deux lots précités afin qu'elle puisse l'entretenir adéquatement et afin d'offrir à ses citoyens un meilleur accès aux berges de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT que la demande d'acquisition du lot de grève est à des fins publiques, non lucratives et dans le seul but de permettre un meilleur accès et entretien du site;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la greffière adjointe soit mandatée afin de transmettre au Centre d'expertise hydrique du Québec, Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, une demande à l'effet d'acquérir la portion remblayée du domaine hydrique de l'État étant contigüe aux lots 1 545 985 et 1 546 684;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la firme Arsenault Bourbonnais, arpenteurs-géomètres, soit désignée comme mandataire de la Ville aux fins de la présente demande.

« ADOPTÉE »

14-09-847 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2013 et antérieures / Mandat au notaire

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, afin d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil, pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2013 et antérieures;

QUE les honoraires afférents établis à 52 \$ par unité d'évaluation pour lesquelles elle devra faire les recherches, TPS et TVQ non comprises, soient considérés comme des frais encourus sur la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-848 Intervention / Servitude de passage / Allée d'accès à l'aire de stationnement / 2440, rue Henry-Ford / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée par le propriétaire du 2440, rue Henry-Ford, afin d'y implanter une nouvelle construction commerciale;

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-357 prévoyant l'acceptation du projet de nouvelle construction commerciale, le tout conditionnellement à la création d'un acte de servitude de passage par destination du propriétaire donnant accès au lot projeté 5 444 786 à partir de la rue Henry-Ford et sis sur le lot projeté 5 444 787;

CONSIDÉRANT que le permis de construction ne peut être délivré à moins que ledit acte de servitude ne soit conclu entre les parties et que la Ville y intervienne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de passage par destination du propriétaire entre les lots projetés 5 444 786 et 5 444 787 appartenant à Petax Investments inc., et ce, conformément à la description technique préparée en date du 15 avril 2014 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 13622, dossier numéro T9501-15-105.

« ADOPTÉE »

14-09-849 Expropriation / Lots projetés 5 412 297 et 5 412 299 / Prolongement de la rue Maurice- Richard

CONSIDÉRANT que la réalisation de la phase 1 du prolongement de la rue Maurice-Richard nécessite l'acquisition des lots projetés 5 412 297 et 5 412 299 d'une superficie totale de 1 821,6 mètres carrés afin d'y construire les conduits électriques du réseau d'éclairage et la conduite principale d'égout pluvial sous la rue à venir, le tout tel que montré au plan portant le numéro R20541-4-9, minute 14070, préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par expropriation afin d'assurer l'exécution et la coordination desdits travaux de construction de la première phase;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation des lots projetés 5 412 297 et 5 412 299 du cadastre du Québec à des fins municipales;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le plan d'expropriation ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé non affecté et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-850 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 juillet 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 juillet 2014 totalisant un montant de 2 656 024,84 \$.

14-09-851 Emprunt temporaire / Règlement n° 1691 / Honoraires professionnels / Surveillance / Services municipaux, structure de chaussée, pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Prolongement de l'égout pluvial et conduits électriques / Réaménagement de l'intersection et d'une portion du boulevard de la Gare / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 20 août 2014, le Règlement d'emprunt n° 1691 autorisant l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot projeté 5 370 945), les honoraires professionnels pour l'acquisition, la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, des bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (face au lot 4 967 534), le prolongement de l'égout pluvial et des conduits électriques (face au lot 4 932 243), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534), incluant tous les frais et travaux connexes, et ce, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 792 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

D'AUTORISER le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 792 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

14-09-852 Emprunt temporaire / Règlement n° 1668-01 / Modification de l'objet / Retrait de la surveillance et des travaux / Diminution du montant de l'emprunt / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 26 août 2014, le Règlement d'emprunt n° 1668-01 modifiant l'objet, le montant de la dépense et de l'emprunt et le terme de l'emprunt du Règlement n° 1668 en y retirant la surveillance des travaux ainsi que les travaux de construction et en y autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 242 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534), réduisant la dépense et l'emprunt à un montant de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$) et réduisant le terme de l'emprunt à cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et la Ville ont signé un contrat de crédit variable (folio 721900 MC1) d'un montant maximum de 1 922 000 \$ le 6 décembre 2013 relativement au Règlement n° 1668;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

D'AUTORISER le trésorier à faire modifier par la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges le montant autorisé de crédit variable en remplaçant le montant de 1 922 000 \$ par 53 000 \$;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-09-853 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier-opérateur-concierge

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les résolutions 14-04-322 et 14-08-763;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement favorable effectuée par M. Martin Fréchette, contremaître – Plateaux sportifs, le 10 juillet 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Maxime Beaudoin dans son poste de journalier-opérateur-concierge, et ce, à compter du 13 juillet 2014;

QU'il est entendu que M. Beaudoin bénéficie des protections d'assurances collectives conférées aux salariés réguliers à temps complet à compter du 13 juillet 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Beaudoin.

« ADOPTÉE »

14-09-854 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche / Inspecteur à la réglementation

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-415;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections, en date du 19 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger, à titre d'inspecteur à la réglementation, l'embauche temporaire de M. François Bourret au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, pour la période comprise entre le 25 août 2014 et le 31 décembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 9 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-855 Service des travaux publics / Confirmations de poste / Journaliers réguliers saisonniers

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-035;

CONSIDÉRANT les appréciations de rendement favorables effectuées en août 2014 par MM. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, et Pierre-Luc Séguin, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme les salariés suivants dans leur poste de journalier régulier saisonnier, et ce, rétroactivement au 17 août 2014 :

- M. Philippe-Alexandre Joly;
- M. David Sturkenboom;
- M. Marc-André Noël;
- M^{me} Stéphany Dubois;

ET QUE des félicitations soient adressées aux salariés ci-haut mentionnés.

« ADOPTÉE »

14-09-856 Direction générale / Embauche temporaire / Adjointe à la direction générale et à la mairie

CONSIDÉRANT la période de vacances annuelles de l'adjointe à la direction générale et à la mairie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'adjointe à la direction générale et à la mairie, et ce, pour les 4, 5 et 8 août 2014 dans le cadre d'un entraînement à la tâche et pour la période des vacances annuelles de la titulaire du poste comprise entre le 25 août 2014 et le 5 septembre 2014 inclusivement, au salaire prévu à l'annexe B (classe 13 – échelon 1) de l'échelle salariale 2014 incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau-Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-857 Convention / Ministère de la Culture et des Communications / Programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière transmise au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture, M. Michel Vallée, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Vaudreuil-Dorion pour le versement et l'utilisation d'une subvention dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-09-858 Bail / Boutique de sport / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Gestion West-Island inc. pour le local de la boutique de sport situé à l'aréna est échu et que l'entreprise ne désire pas renouveler celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-14-26;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un processus de sélection d'un locataire et exploitant pour la boutique de sport de l'aréna, 2 offres ont été déposées et étudiées par le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à l'effet de retenir l'offre de Nicrey Modes inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à Nicrey Modes inc., 3218, boulevard de la Gare, local 100, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, un contrat pour la location de la boutique de sport de l'aréna pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, et ce, pour un loyer mensuel payable à la Ville de 205 \$, lequel contrat pourra être renouvelé pour 4 périodes supplémentaires de 12 mois chacune;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-09-859 Société canadienne de la Croix-Rouge / Entente / Service aux sinistrés / Entérinement de la signature

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Vaudreuil-Dorion relativement aux services d'aide aux sinistrés a pris fin en juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente de services;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la signature, par le maire et le greffier, de l'entente de services aux sinistrés intervenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge le 26 août 2014, et ce, pour une période de 3 ans à compter de la date de la signature;

QUE soit autorisé le versement de la contribution annuelle pour 2014 au montant de 5 433,90 \$ ainsi que des contributions de 2015 et 2016 selon les montants prévus à l'entente au moment opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-860 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 99 891,14 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1665.

« ADOPTÉE »

14-09-861 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-15 / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation sans tranchée

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation sans tranchée, 3 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 août 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Réhabilitation Du O inc., 5270, boulevard Cléroux, Laval (Québec), H7T 2E8, pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Briand à partir de la rue Ouimet jusqu'à l'ouest de l'emprise du chemin de fer de l'AMT par la technique de réhabilitation sans tranchée, et ce, pour un montant de 324 000 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-15;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-862 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoir, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'élargissement d'une partie du chemin Dumberry, l'ajout d'une conduite pluviale, les travaux de pavage, bordures, trottoir, voie cyclable, éclairage et feux de circulation, 10 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 août 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 et son addenda n° 1;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Construction inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour l'élargissement d'une partie du chemin Dumberry, l'ajout d'une conduite pluviale, les travaux de pavage, bordures, trottoir, voie cyclable, éclairage et feux de circulation, et ce, pour un montant de 2 118 388,97 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 et son addenda n° 1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1689.

« ADOPTÉE »

14-09-863 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-25 / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive, 7 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 août 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, 6 des 7 soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-25;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction Jacques Théorêt inc., 1526, chemin de la rivière aux Outardes, Ormstown (Québec), J0S 1K0, pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive, et ce, pour un montant de 67 500,10 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-25;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-864 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 août 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 août 2014.

« ADOPTÉE »

14-09-865 Dérogation mineure / 122, rue Jacques-Plante / Piscine creusée / Ligne de propriété latérale / Lot 3 967 329 / Zone H1-413 / CCU n° 14-08-130

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. David Church et M^{me} Vanessa Samatas;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-08-130 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 août 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 122, rue Jacques-Plante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 122, rue Jacques-Plante, afin d'autoriser une piscine creusée située à 1,35 mètre de la ligne de propriété latérale est et à 1,27 mètre du bâtiment principal en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1,50 mètre de toute ligne de propriété et du bâtiment principal, le tout conditionnellement à ce que la remise en clins de vinyle soit déplacée conformément à la réglementation.

« ADOPTÉE »

14-09-866 PIIA / 3-5, rue Saint-Michel / Modification / Architecture / Bâtiment principal et garage détaché / Lot 1 675 450 / Zone C2-256 / CCU n° 14-08-131

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-08-131 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à agrandir et rénover un bâtiment d'usage mixte ainsi qu'à construire un garage résidentiel triple;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est situé dans le noyau patrimonial du secteur du Vieux Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que le matériau de pierre proposé est jugé trop massif et peu compatible avec le style du bâtiment ainsi qu'avec les bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'architecture du projet ne présente pas d'éléments architecturaux d'inspiration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la fenestration et les portes doivent s'harmoniser à celles des bâtiments patrimoniaux du secteur;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 3-5, rue Saint-Michel, le projet de rénovation et d'agrandissement tel que montré au document de présentation reçu en date du 15 juillet 2014;

ET QUE si le projet modifié est présenté à une séance ultérieure, le nouveau concept architectural devra promouvoir l'utilisation d'éléments architecturaux d'inspiration patrimoniale présents dans le secteur du Vieux Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

14-09-867 PIIA / 19, rue Saint-Louis / Rénovation extérieure / Remplacement du parement / Ajout de lucarnes / Lot 1 675 471 / Zone H2-252 / CCU n° 14-08-132

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-08-132 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 19, rue Saint-Louis, le projet de rénovation extérieure de la résidence, le tout tel que montré au document de présentation préparé par le propriétaire, et ce, avec l'utilisation des matériaux et couleurs énumérés ci-dessous :

- le remplacement du revêtement au toit par un revêtement d'acier de type « ideal roofing » de couleur gris maritime;
- le remplacement du revêtement extérieur par un clin imitation de bois de la marque « GoodFellow » de couleur sable.

« ADOPTÉE »

**14-09-868 Dérogation mineure / 22400, chemin Dumberry / Marge avant /
Lots 1 677 938, 2 437 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 14-08-133**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Campanella & associés;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-08-133 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 août 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22400, chemin Dumberry;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22400, chemin Dumberry, afin d'autoriser une marge avant de 3,80 mètres telle que montrée au plan d'implantation préliminaire préparé en date du 6 août 2014 par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 20 277, dossier n° B12-402, et ce, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-123 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 7,5 mètres, le tout conditionnellement à ce que la localisation de l'aire de stationnement respecte en tout point une distance de 3 mètres minimum par rapport à la ligne d'emprise municipale.

« ADOPTÉE »

**14-09-869 Programme de subvention pour le retrait ou le remplacement de vieux
appareils de chauffage à bois**

CONSIDÉRANT que le programme gouvernemental provincial « Changez d'air! » s'est terminé prématurément dû à la forte demande de subventions et n'a pas été renouvelé par le gouvernement actuel;

CONSIDÉRANT que les vieux appareils de chauffage au bois sont responsables de plus de 40 % des particules fines émises dans l'atmosphère au Québec;

CONSIDÉRANT que la pollution produite par les vieux appareils de chauffage au bois engendre des périodes de smog hivernal qui ont un impact négatif sur la santé publique;

CONSIDÉRANT que les appareils de chauffage au bois non certifiés présentent un risque accru d'incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a modifié son Règlement de construction n° 1276 en ajoutant les articles 3.8 « Seuls les poêles à bois ou tout autre appareil de chauffage au bois certifié EPA ou CSA B 415.1 sont autorisés pour toute nouvelle construction ou lors d'un remplacement dudit appareil de chauffage au bois dans une construction existante » et 3.9 « Toute forme de chauffage au bois est strictement interdite pour toute habitation multifamiliale »;

CONSIDÉRANT que le Comité environnement s'est montré favorable à l'élaboration d'un programme de subvention pour le retrait ou le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;

CONSIDÉRANT que ce programme favorisera l'économie locale et diminuera la quantité d'arbres abattus pour le chauffage;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie est en faveur de l'adoption de ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion serait l'une des premières à poursuivre l'attribution de subventions en mettant en place son propre programme malgré l'arrêt du programme gouvernemental « Changez d'air! »;

CONSIDÉRANT qu'une campagne publicitaire sera réalisée afin de promouvoir le programme de subvention;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les modalités du programme soient celles présentées dans le document intitulé
« Programme de subvention pour le retrait ou le remplacement de vieux appareils de
chauffage au bois » préparé par la Division environnement en date du 20 août 2014;

QUE ce programme soit en vigueur tant et aussi longtemps que des fonds y seront
injectés via les budgets annuels;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-09-870 Adoption avec changement / Règlement n° 1275-215 / Matériaux de
revêtement des constructions / Zones H1-675 et H1-676 / Secteur des rues
Chopin, Lully et Ravel**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 11 août 2014 un projet de
règlement portant le n° 1275-215 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le
2 septembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été
remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement
n° 1275-215 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte avec changement, soit par le retrait dans la grille des usages et
normes de la zone H1-676 à l'annexe A, à la ligne « Dispositions particulières,
application spécifique Article(s) 3.2 », de la note de référence « .65 », le tout tel que
prévu au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 1, le Règlement n° 1275-215
intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir les matériaux
de revêtement des constructions dans les zones H1-675 et H1-676 ».

« ADOPTÉE »

**14-09-871 Adoption second projet / Règlement n° 1275-216 / Terrasses extérieures /
Zone H5-516 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre le chemin Paul-Gérin-
Lajoie et la rue Lefebvre**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 11 août 2014 un premier
projet de règlement portant le n° 1275-216 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le
2 septembre 2014 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-216 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les
terrasses extérieures dans la zone H5-516 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est
identique au premier.

« ADOPTÉE »

14-09-872 Adoption second projet / Règlement n° 1275-213 / Division de la zone H1-622 / Agrandissement de la zone P1-656 / Intégration de la nouvelle zone H1-680 / Travaux de déblai et remblai / Clôture / Herbacés / Secteur de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 11 août 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-213 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 septembre 2014 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-213 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de diviser la zone H1-622 pour agrandir la zone P1-656 et y intégrer la nouvelle zone H1-680, de régir les travaux de déblai et de remblai ainsi que d'obliger tout propriétaire à clôturer son terrain et à garnir une partie de celui-ci d'herbacés dans la zone H1-680 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

14-09-873 Adoption / Règlement n° 1692 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1692 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1692 intitulé :

« Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville ».

« ADOPTÉE »

14-09-874 Adoption / Règlement n° 1565-06 / Règlement relatif à la circulation / Interdiction de circulation à bicyclette dans certains tunnels

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-06 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire la circulation à bicyclette dans certains tunnels ».

« ADOPTÉE »

14-09-875 Adoption / Règlement n° 1693 / Protocole d'entente / Services municipaux / Remplacement d'un ponceau / Projet d'élargissement du chemin Dumberry - phases 1 et 2

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 11 août 2014 un projet de règlement portant le n° 1693;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 septembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1693 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1693 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de construction des entrées de services municipaux et le remplacement d'un ponceau sur le chemin Dumberry relatifs au « Projet d'élargissement du chemin Dumberry phases 1 et 2 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

14-09-876 Adoption / Règlement n° 1694 / Remplacement / Règlement relatif au stationnement n° 1564 (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1694 intitulé :

« Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1564 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

14-09-877 Adoption de projet / Règlement n° 1678-01 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Place 20-30-40 – phase 11B / Modification de l'annexe A

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1678-01 intitulé :

« Règlement modifiant l'annexe A du Règlement n° 1678 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil-Immobilco inc. » pour le projet « Place 20-30-40 » - phase 11B »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 septembre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-09-878 Avis de motion / Règlement n° 1678-01 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Place 20-30-40 – phase 11B / Modification de l'annexe A

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant l'annexe A du Règlement n° 1678 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » pour le projet « Place 20-30-40 » - phase 11B.

14-09-879 Adoption / Règlement n° 1480-11 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-11 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-11 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

14-09-880 Avis de motion / Règlement n° 1695 / Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien.

14-09-881 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes accordées par la direction générale :

- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le bazar annuel du Cercle des fermières de Vaudreuil;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant l'événement *L'art au vignoble* au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;
- Mise en place d'une bannière sur la clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de l'avenue Saint-Charles promouvant la tenue du Salon de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges;
- Tenue d'une fête de voisins et fermeture partielle de la rue des Lupins entre 11 h et 22 h le 16 août 2014;
- Tournage extérieur au parc de la Maison-Valois entre 18 h et 20 h le 24 août 2014.

« ADOPTÉE »

14-09-882 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-09-883 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-09-884 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 24 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe